

travailler pour établir une banque d'es-compte.

C'est la conviction de M. V. Côté, qu'une banque serait favorable au commerce; que la société Côté & Côté peut escompter annuellement pour plus de \$25,000, et il eût comme M. Bachand qu'il serait opportun d'ouvrir aussitôt des listes de souscription.

Alors M. le Président dit que pour faciliter les travaux de l'assemblée, il se permettait de donner quelques explications. Il parla du crédit foncier, projet soutenu par des hommes haut placés, et qui cependant avait échoué on ne sait pourquoi. Il fit la remarque que les banques avaient une grande influence au gouvernement; que le système de banque tel qu'établi dans le pays est désavantageux pour le grand nombre; que les capitaux élevés ne favorisent que les grands centres; qu'on avait beaucoup déploré depuis quelques années cette apathie, ce dégoût des classes rurales pour la terre qui les a vu naître, que la raison en est peut-être dans la centralisation du commerce, des affaires etc.

M. Gendron, M. P., répondant au président, remarqua que la plupart des personnes étaient venues à l'assemblée sans trop savoir de quoi il s'agissait; que ce qui lui paraissait le mieux à faire était de nommer un homme dans chaque comté pour recueillir les souscriptions.

M. Kéroack, dit avec raison, qu'en temporisant ou en fixant un capital trop élevé, ce serait certainement encore une affaire manquée. S'il faut plus de deux cent mille piastres, il est inutile d'en parler.

M. Cheval, M. P., prenant alors la parole, proposa vu le peu de temps, de travailler immédiatement à l'obtention d'une charte; quant à la somme que pourrait souscrire son comté il répondait de \$50 ou \$60,000.

MM. A. Maynard et G. C. Dessaulles essayèrent de démontrer que M. Gendron s'était trompé en disant que le capital exigé par la loi était de \$500,000. Le chiffre, à la vérité, n'est pas dans l'article de la loi, mais le sens y est, et ce doit être la même chose.

Nous eûmes ensuite le plaisir..... si vous voulez, d'entendre un long discours de M. H. Mercier. Qui ne connaît sa volubilité, sa facilité d'élocution, son verbinge enfin. Suivant son habitude, il dit beaucoup de belles paroles, mais peu de bonnes choses. Il nous laissa cependant entendre qu'il avait tant envie que le projet réussit qu'il ne l'appuierait pas, mais demanderait plutôt une succursale.

MM. Bachand et Kéroack observèrent qu'une succursale était chose impossible à obtenir; que Montréal n'en accorderait jamais, parceque dans cette ville on était décidé à accaparer toutes les affaires; qu'on devait tous s'unir comme un seul homme et faire tous nos efforts pour avoir une banque à St. Hyacinthe.

Furent prises ensuite les résolutions

M. M. A. Kéroack fait motion, secondé par P. Bachand Ecr., M. A. L. Qu'une banque ayant un capital de \$200,000.00, soit fondée à St. Hyacinthe par et pour les comtés de St. Hyacinthe, Bagot et Rouville.—Adopté unanimement.

P. Bachand, Ecr., M. A. L., fait motion, secondé par P. E. Roy, Ecr.

Qu'un comité soit formé dans le but de recueillir les souscriptions, de rédiger l'Acte d'Incorporation, de donner les avis voulus, de choisir les Directeurs provisoires et faire tout ce qui sera nécessaire pour mettre à effet la résolution adoptée par cette assemblée et que ce comité soit composé des personnes suivantes: MM. G. C. Dessaulles, Ls. Delorme, M. P., V. Côté, F. Cadoret, R. St. Jacques, P. S. Gendron, M. P., A. Maynard, H. Barbeau, G. Cheval, M. P., P. E. Roy, A. Beauchamp, M. le Sénateur Chaffers, P. Bachand, M. A. L., Louis Pagé, H. J. Doherty, J. Faurchère, M. D., V. Robert, M. A. L., E. Lafontaine, J. A. Cushing, F. X. Cadieux, J. B. Bourgeois, E. B. Dufort, M. le shérif Taché, D. Leblanc, Urgel Desmarais, M. A. Kéroack, J. B. Plamondon, H. Mercier.—Adopté unanimement.

Joseph Roy, Ecr., fait motion, secondé par P. E. Roy, Ecr.

Que les membres représentant les trois comtés de St. Hyacinthe, Bagot et Rouville dans la chambre des Communes soient priés de donner leur appui à l'octroi de la charte de la Banque.—Adopté unanimement.

M. B. de LaBruère fait motion secondé par P. E. Roy, Ecr.

Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans les journaux de cette ville.—Adopté unanimement.

P. Bachand Ecr., M. A. L., fait motion, secondé par P. S. Gendron Ecr., M. P.

Que M. le président laisse maintenant le fauteuil et soit remplacé par G. C. Dessaulles, Ecr.—Adopté unanimement.

P. Bachand Ecr., M. A. L., fait motion, secondé par P. E. Roy, Ecr.

Que des remerciements soient votés à M. le président et à M. le Secrétaire pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leurs devoirs.—Et l'Assemblée s'ajourne.

Le Secrétaire,
J. A. CHICOINE.

Les membres du comité pour aviser aux moyens de fonder une banque ont tenu une assemblée dimanche dernier. Après avoir discuté ensemble ce qu'il y avait de mieux à faire pour assurer le succès de l'entreprise, il fut résolu que le secrétaire écrirait de suite aux personnes influentes des trois comtés pour avoir leur avis au plus tôt; lesquels avis doivent être envoyés à Otta-

wa pour être insérés dans la Gazette deux mois avant la présentation du bill.

Nous faisons des vœux pour que les hommes actifs qui s'occupent du projet réussissent à le mettre à exécution

Pour saler la viande qu'on veut faire boucaner. Voici la fameuse recette de Newbold qui a acquis tant de réputation.

Sept livres de gros sel, cinq livres de sucre brun, deux onces de perlasse quatre gallon d'eau. Faites bouillir le tout, et écumer bien cette saumure, lorsqu'elle sera froide. Versez la sur la viande. Les jambons doivent y demeurer huit semaines, et y être souvent retournés et frottés. La quantité ci dessus est pour cent livres de viande.

Le 4 Février 1870 nous parlions de deux jeunes cochons de neuf mois élevés par M. Alvin Farwell, de Compton lesquels avaient pesé vides \$90 livres.

Il les avait vendus à M. Adeffo Biron d'Ascot pour la somme de \$67.90. Or, le même cultivateur a apporté sur notre marché jeudi dernier la mère de ces deux cochons ainsi qu'un autre de ses petits âgé de sept mois. La mère a pesé vide six cent trois livres et le petit trois cent quatre vingt sept livres. Ces cochons sont de la race *White Chester*, mais ils ne sont pas pur sang. M. Antoine Biron de Stoke, a acheté la mère au prix de \$10. le cent,—pour son chantier d'Orford. *Pionnier de Sher.*

MOULINS A SCIE.—On dit que le Compagnie des Moulins de Brompt a acheté les Moulins de Brown à Windsor et qu'ils ont l'intention de les agrandir afin d'y manufacturer le bois sur une grande échelle.

INVENTION.—Nous apprenons que l'entrepreneur constructeur du chemin Gosford M. Hulbert, est l'auteur d'une invention destinée à rendre de grands services; c'est un wagon à gravier, se chargeant par lui-même. La partie arrière du char est un panneau qui se lève et s'abaisse à volonté, et qui se termine en forme de pelle, deux hommes peuvent facilement le manier.

Les Directeurs du chemin de fer de Passumpsic et de la Vallée Massawippi ont déclaré un dividende de 3 par cent pour le semestre courant.

La manufacture de laine d'Yamachiche a commencé ses opérations mercredi, le 11 janvier.

Mardi dernier, à Montréal les héritiers Molson ont fait vendre à l'encan une partie de leur propriétés foncières qui ont donné un montant de \$160,076,000. Au nombre de ces propriétés se trouve l'Hôtel Farmer de Trois-Rivières ainsi que le terrain vacant situé en face de l'Hôtel, au coin des rues Platon et du Fleuve. L'Hôtel a été adjugé pour \$6,500 et le terrain vacant pour \$4,650